

Le Régional

Edition hebdomadaire No 612, du 16/23 mai 2012
page 5 - LAUSANNE

Dur, dur, d'être un premier grand cru

Labels Des critères extrêmement stricts, une candidature volontaire et des produits de très haute qualité : voilà de quoi briguer un titre de premier grand cru.

Le 8 mai dernier, l'Office des Vins Vaudois a lancé pour les vins du canton la dénomination de «Premiers Grands Crus». Une mention honorant les fleurons de ces vins.

Mais pour obtenir une telle labellisation, la route passe par une série de critères très précis.

La mention de premier grand cru honore les fleurons des vins vaudois.

L'appartenance à un château, un domaine, une abbaye ou tout autre lieu reconnu officiellement.

La parcelle de laquelle provient ce vin doit avoir un minimum de 6'000 pieds par hectare et être cultivée en production intégrée biologique. Les grappes sont cueillies à la main et l'embouteillage fait dans le canton. En dehors des assemblages Pinot-Gamay, aucun coupage n'est permis et seuls les cépages admis sont le Chasselas, le Gamay et le Pinot Noir.

En plus, les candidatures sont volontaires et relativement onéreuses puisque chaque cru présenté, accompagné de sa fiche technique devra en plus déboursier 800 francs pour l'étude de son dossier. Ce qui explique peut-être la raison du peu de candidature.

Qui ?

Pour cette première édition des 1ers grands crus, onze vins ont été retenus et un seulement en Lavaux. Il s'agit du Château de Chardonne, propriété d'Obrist, élevé sur des pentes orientées sud/sud-est et sur une déclivité de 35%.

Après une vinification traditionnelle, la récolte est mise en foudre de chêne. Dans le Chablais, ils sont quatre à avoir obtenu le label.

Le Domaine de l'Ovaille de Deladoey et fils à Yvorne, l'Ovaille 1584 d'Yvorne élevé dans les caves Hammel; le Clos de la George également à Yvorne et le Clos du Châtelard de Villeneuve, deux autres vins présentés par la cave Hammel.

Les six autres lauréats sont sur la Côte. Le Domaine de Fischer à Féchy, présenté par Hammel à Rolle; Le Château de Mont, à Mont-sur-Rolle par Naef, P.A. Meylan et C. Albiez; Le Domaine de Autecour à Mont-sur-Rolle, une autre production d'Obrist; Le Château de Chataigneréaz, à Mont-sur-Rolle par J.-M. Besuchet chez Schenk à Rolle; Le Domaine Es Cordelières, toujours à Mont-sur-Rolle par V/H-R. Graenicher et Au Fosseau, à Bursins de Reynald Parmelin.

Ces vins sont désormais couronnés de la plus haute distinction pour le canton.

Nina Brissot



Onze appellations ont obtenu le titre.
Une seule en Lavaux, quatre dans le Chablais et six sur La Côte.